

Compte-rendu de l'Assemblée générale du collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie (CE2) 05 Septembre 2007 – Saint Malo

Présents :

Anceaux Françoise (proc), Brangier Eric, Caroly Sandrine, Darses Françoise, Daniellou François (proc), Folcher Viviane, Falzon Pierre, Lancry Pierre, Mollard Regis, Rabardel Pierre (proc), Six Francis, Vallery Gerard, Vidal-Gomel Christine.

Ordre Du Jour :

1. Rapport d'activité, perspectives de travail et d'action
 2. Rapport financier.
-

1. Rapport d'activité, perspectives de travail et d'action

Cette assemblée générale est la quatrième du CE2 ; elle fait suite à celle du 11 septembre 2006 qui s'est tenue à Caen. La répartition des fonctions au sein du bureau composé de 6 membres conformément aux statuts est la suivante :

Président : Francis Six

Vice-Présidents : Pierre Falzon et Sophie Prunier-Poulmaire

Secrétaire : Viviane Folcher

Trésorier : Fabien Coutarel

Membre : Pierre Rabardel

Il est de coutume dans les AG de présenter un bilan de l'activité du bureau qui, selon les statuts, (article 6) représente l'association ; c'est bien sûr ce que nous ferons. Nous avons également pensé qu'il était plus judicieux d'intégrer dans ce bilan qui permet de faire un point d'étape des dossiers traités, les questionnements du moment et les perspectives envisagées, plutôt que d'en faire deux points qui seraient séparés artificiellement.

Depuis la dernière AG, le bureau s'est réuni 3 fois (11 septembre 2006 à la suite de l'AG, 5 mars 2007, et 4 juin 2007).

Signalons dès à présent que le siège social du CE2 a été transféré de l'Université Paris 5 (45 rue des Saints Pères, Paris 5^{ème}) au CNAM (41 rue Gay Lussac, Paris 5^{ème}). Et aussi l'existence du site du CE2.

Voyons à présent les thèmes qui ont été abordés.

Les admissions et les membres

Le premier point est celui des admissions et des membres.

Le règlement intérieur adopté à l'AG du 12 mai 2004 a permis de préciser les critères d'admission en tant que membre actif. Rappelons que ceux-ci sont relatifs :

- ✓ d'une part aux connaissances en ergonomie acquises par la formation, la recherche, l'expérience professionnelle ;
- ✓ d'autre part à l'exercice professionnel en tant qu'enseignant-chercheur en ergonomie.

Le même RI prévoit que le dossier de candidature est examiné par une Commission d'admission composée de 3 membres élus et du secrétaire de l'association. Sa composition est la suivante :

- François Daniellou
- Christian Bastien
- James Richardson
- Viviane Folcher, secrétaire du CE2 (ès fonction)

La Commission ne s'est pas réunie depuis la dernière AG.

Le nombre total de membres du CE2 est de 33. Comme nous le disions lors de la précédente AG, des progrès importants sont encore à réaliser au regard des candidats potentiels. Le travail se poursuit pour solliciter et encourager un certain nombre de collègues, dont le nombre a été évalué à plus de 20, à déposer un dossier. Des relances ont été faites par contact direct auprès d'un certain nombre de collègues et plusieurs dossiers de candidature sont parvenus. De plus, de nouveaux collègues ont été récemment nommés sur des postes de MCU, ce dont nous parlerons un peu plus loin.

Il est en effet très important que l'association soit la plus représentative possible, que le maximum de collègues répondant aux critères d'admission en soient membres actifs. Par ailleurs, les cotisations, résultant des adhésions, sont en effet actuellement la seule ressource de l'Association. Fabien Coutarel, le trésorier, a préparé le bilan comptable et financier qui sera présenté ensuite.

De façon à permettre aux collègues qui viennent de prendre leur retraite ou qui quittent momentanément leur fonction d'enseignant-chercheur de rester en relation avec le CE2, le Bureau propose à l'AG de créer le statut de membre honoraire et d'ajouter à l'article 1 du titre 4 du RI l'alinéa suivant :

« Il est toutefois possible à un membre actif de devenir membre honoraire. La cotisation d'un membre honoraire est de la moitié de celle d'un membre actif ».

« Peuvent devenir membres honoraires les membres actifs ayant cessé d'enseigner. La qualité de membre honoraire ne peut excéder 3 ans. Un membre honoraire retrouvant une activité d'enseignant n'a pas à déposer à nouveau un dossier d'admission ; il doit cependant en informer le secrétaire afin de retrouver son statut de membre actif. »

Proposition est faite d'ajouter un article 4 qui précise que « l'obtention du statut de membre actif permet de prendre part au vote lors des assemblées générales ».

L'article 1 du Titre 2 « Procédure d'admission » devient : « Pour devenir membre **actif** de l'association, les candidats ... »

Ces propositions ont été approuvées en assemblée générale par un vote à l'unanimité des présents.

La question de l'intégration des Attachés Temporaires de Recherche (ATER) au sein du CE2 a été posée : étant donné qu'ils sont des membres à part entière des laboratoires bien que temporaires, pourraient-ils bénéficier d'un statut spécifique, comme c'est le cas dans la SELF (statut de correspondant) . Sur accord de l'ensemble des présents, il est convenu que le bureau élabore une proposition qu'il soumet ensuite aux membres.

Emplois de MCF en ergonomie et action du CE2 envers les commissions de spécialistes

Le CE2 s'est réjoui de la publication de 7 postes de MCF cette année. Il semble cependant que l'un d'eux n'ait pas été pourvu à l'Université de Technologie de Belfort.

Le Bureau a pris l'initiative, après accord du ou des collègues de l'université membres du CE2, d'envoyer aux Présidents des commissions de spécialistes dans lesquelles il y avait des postes de MCF en ergonomie le texte de recommandations concernant les formations de Master produit par le CE2. L'objectif était de leur fournir un outil d'aide. Les lettres de remerciement que le Président du CE2 a reçues indiquent que cette initiative a été bien accueillie.

Relations avec le CNU et problèmes récurrents pour la qualification

Cette année encore, un candidat issu de Paris 5 n'a pas obtenu la qualification à la fonction de maître de conférences en ergonomie. Comme nous le savons, ce n'est en fait pas un problème nouveau ; des initiatives ont précédemment été prises par le CE2 pour clarifier les conditions de la qualification des candidats ergonomes.

L'idée est de préparer des argumentaires, quels que soient nos interlocuteurs à venir, sur les questions du recrutement, de la gestion des carrières, de l'identité de la discipline, des revues et supports de publication de la communauté. Un courrier est à produire assez rapidement lors du renouvellement du CNU. Par ailleurs, ces arguments peuvent être destinés à toutes les instances d'évaluation : AERES, ministère, CNU, commissions de spécialistes.

Pour progresser, le Bureau a commencé un travail à partir du texte de la section 16 relatif aux qualifications aux fonctions de MCF et PR. Deux notes, présentes en fin de texte, portent sur les recrutements à titre professionnel et les dossiers d'ergonomie.

Ce travail a pour objectif de proposer des amendements afin de le rendre plus adapté à notre discipline.

Plusieurs propositions ont été émises, sur lesquelles nous avons commencé à discuter :

- Proposition 1 : intégrer ergonomie dans le libellé même de la section CNU : ceci conduirait à demander au ministère un changement d'intitulé ; cette proposition ne semble pas devoir être retenue
- Proposition 2 : dans le texte de la section 16, la formation est posée essentiellement en termes de psychologie. Deux options sont possibles : (i) compléter en ajoutant la formation en ergonomie ; (ii) enrichir la partie du texte consacrée aux 'dossiers en ergonomie'.

Les points difficiles qui apparaissent concernent :

- les supports de publication ;
- la recherche : la spécificité de la recherche en ergonomie n'est pas présente : interventions et recherche-action où les réponses scientifiques se fondent sur des demandes émanant du champ social et du travail ;

- les jurys de doctorat : une thèse en ergonomie comporte en principe des membres de la communauté des enseignants-chercheurs en ergonomie
- la divergence entre les critères de la section 16 du CNU et ceux de la MSTP au ministère lors de l'évaluation quadriennale des laboratoires (prise en compte de chapitres d'ouvrages).

Un premier bilan de ce travail laisse apparaître beaucoup de points d'entrée pour retravailler ce texte. L'objectif est de conserver la logique actuelle et d'enrichir la note sur l'ergonomie. Le bureau propose d'élaborer un texte martyr sur l'ergonomie pour ensuite le soumettre aux membres.

Renouvellement du CNU

La section 16 du CNU sera renouvelée prochainement. Il est apparu nécessaire qu'il y ait sur les listes des représentants de la discipline en position éligible sans attendre qu'il y ait des nominations.

Un courrier a été envoyé aux organisations syndicales pour insister sur l'importance d'inclure des enseignants-chercheurs en ergonomie dans la composition des listes, ceci d'autant que le statut particulier de l'ergonomie dans la section 16 est avéré depuis 1992. Les représentants du SNES Sup et du SGEN-CFDT ont répondu de façon positive à notre courrier. Ainsi un collègue PR et un collègue MCF sont en position éligible.

Outre cette question, une question fondamentale est celle de la pérennité de l'action d'un représentant de la discipline. En effet, F. Daniellou, lors de sa nomination, a mené une action significative au sein du CNU mais le changement de son statut de MCF à PR a fait qu'il a quitté cette instance. En conséquence il serait bienvenu qu'un représentant de la discipline puisse statuer sur une période relativement longue, c'est-à-dire qu'il ne soit pas susceptible de changer de corps dans le cours de son mandat.

Structuration de la recherche : Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), Fédération

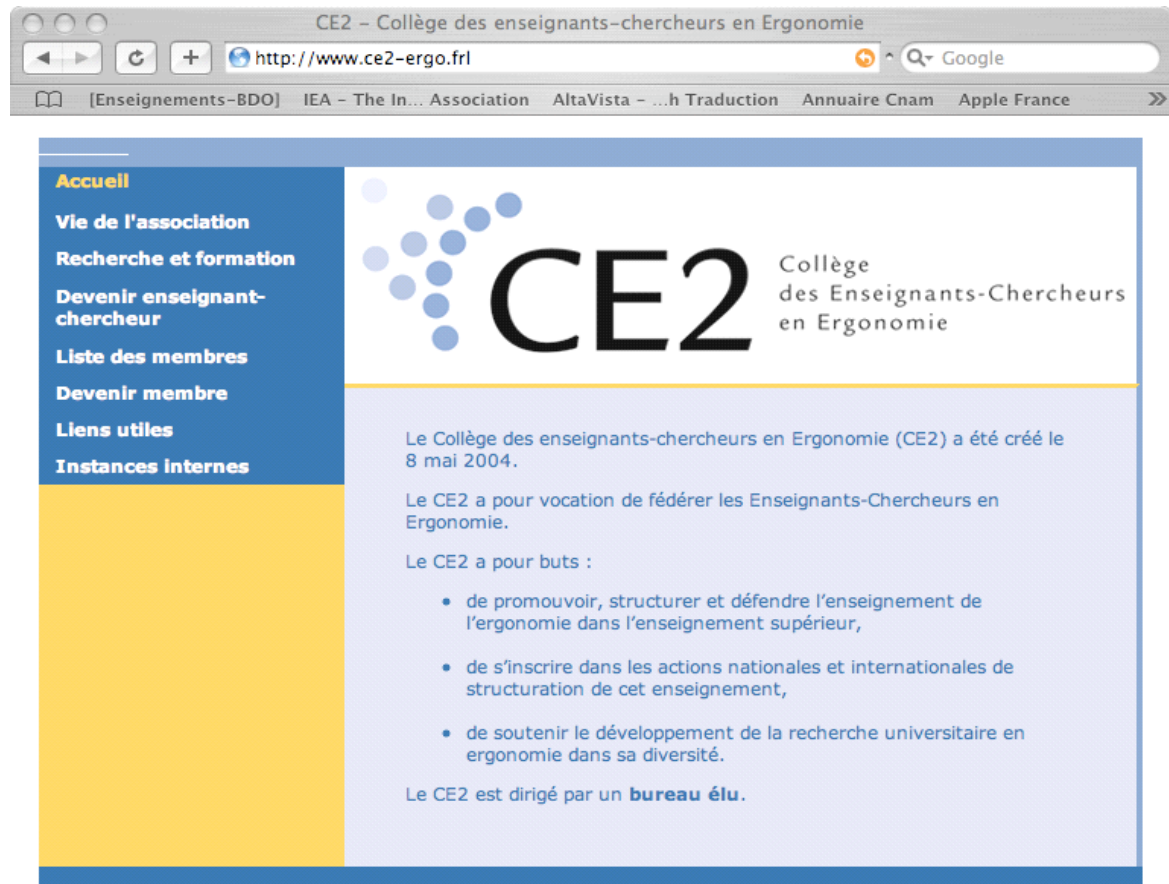
Suite au projet de création d'un GDR en ergonomie à l'initiative de JM Hoc, auquel plusieurs d'entre nous, sollicités pour y participer, n'avaient pas donné de suite positive, une structuration en Institut Fédératif de Recherche (IFR) avait été envisagée. Cette idée a finalement été abandonnée du fait des caractéristiques particulières des IFR (structures à vocation régionale et non nationale, destinée à l'acquisition de matériels lourds à partager, etc.), jugées mal adaptées à nos besoins.

Une autre façon de progresser se centre sur l'aspect formation et pas uniquement recherche. Dans le cadre d'une possible restructuration des masters (suppression de la distinction recherche et professionnel) et des parcours doctoraux, on pourrait organiser une semaine de formation, au niveau national, à l'intention des Master 2 professionnels voulant aller vers de la recherche : cela se traduirait par une 1/2 journée par laboratoire ce qui serait raisonnable en terme de charge de travail. On pourrait l'appeler 'semaine de l'ergonomie'. Une période adéquate serait Février ou mars Avril. C'est une proposition à travailler dans l'année à venir.

En tout état de cause, les Pôles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (PRES) vont voir le jour très prochainement. Comment y travailler ensemble ? Commencer partager cette information au sein de la communauté ?

Site du CE2

Le site du CE2 a été mis en place à l'adresse <http://www.ce2-ergo.fr/>. Le CE2 remercie Mme Denise Guyot, secrétaire du Laboratoire d'ergonomie du Cnam, qui a accepté d'assurer la mise en forme de ce site.



Une suggestion d'amélioration du site est formulée. Elle concerne la possibilité de créer un espace réservé aux membres pour des échanges, des questions. L'assemblée est d'accord sur cette proposition qu'il faut concrétiser.

Publicité des soutenances de thèses

Nous pensons qu'il serait bon qu'une publicité sur les soutenances de thèse soit faite au sein de la communauté. Ceci pourrait se faire via la liste self express et pourrait être relayé sur le site du CE2. Un contact a été pris avec A. Kerguelen pour recueillir son accord. Un courriel sera adressé aux membres du CE2 pour leur proposer d'envoyer les annonces de soutenances de thèses (candidat, université, résumé, jury, date, lieu) en direction de la liste de diffusion self-express.

Article ergonomie sur Wikipédia

Wikipedia est une encyclopédie électronique émergente comprenant des articles rédigés de façon anonyme et sous surveillance collective. Le texte de définition de l'ergonomie apparaît inspiré de la définition de l'IEA. Il est de bonne qualité mais pourrait être enrichi.

Au temps de la présidence de l'IEA de P. Falzon, l'idée avait été formulée de définir la discipline à partir d'une liste de thèmes sur lesquels il y aurait des entrées : charge de travail, TMS, régulation,

L'IEA était en train de reprendre cette idée en tant que projet collaboratif international, visant le grand public. Un comité éditorial international serait mis en place, rassemblant des personnalités respectées et souvent à la retraite qui fournirait une liste de thèmes et assurerait la relecture des articles. Un comité de pilotage assurerait la traduction multilingue. L'ensemble des sociétés fédérées dans l'IEA seraient mises à contribution. Ce projet n'est pas contradictoire avec ce qui est écrit dans ce rapport d'activité. Le CE2 pourrait constituer le pied français de ce projet international.

Pour progresser dans cette ligne, plusieurs idées ont été avancées :

- ✓ solliciter une personne en charge de piloter le travail collectif
- ✓ proposer aux étudiants en master de travailler sur ce thème dans le cadre d'un travail reconnu dans la formation : engager un travail d'écriture à partir d'une liste de thèmes donné aux étudiants.

Une liste de thèmes est en préparation. Le format attendu doit être spécifié : format court, 2 ou 3 pages, proche du format du « vocabulaire de l'ergonomie ».

L'ensemble de la communauté pourra être sollicitée.

Relations SELF, ARTEE, SNCE : coordination d'actions

Rappel historique : en Décembre 2005 une réunion des représentants de chaque structure avait conduit à un accord sur la nécessité de promouvoir l'ergonomie. L'éventualité d'une chargée de communication en ergonomie avait été évoquée.

Depuis il n'y a pas eu de nouvelle réunion.

Il y a actuellement un projet de portail en ergonomie en France à l'initiative de D. Huygues. Le CE2 ne pouvait être en dehors de cette initiative ; Sophie Prunier-Poulmaire a été choisie comme la représentante du CE2 dans ce projet.

Enfin, pour ne pas conclure, le bureau envisage d'organiser vers novembre-décembre, une journée consacrée aux masters et doctorat en ergonomie.

Vote du rapport d'activité : unanimité

2. Rapport financier

Le bilan financier pour 2005-2006 affiche un excédent de : 30 euros

Le montant total des cotisations pour 2006-2007 est : 1390 euros

L'association compte 33 adhérents

Le montant des cotisations est de 30 ou 60 euros, selon le mode financement (institutionnel ou personnel)

Les impayés sont au nombre de 8

Les dépenses s'élèvent à : 386 euros

Occasionnées par les frais de déplacement des membres du bureau et par l'inscription CE2 au Journal Officiel.

Le bilan 2006-2007 est à ce jour de : + 1004 euros

Vote du bilan financier : unanimité

Clôture de l'assemblée générale